

Nombre de membres : 34

N°2025-34

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 30

Pouvoirs : 4

Pour : 30

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace Robert Morange à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 juin deux mille vingt-cinq.

**Présents** : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampoux

**Pouvoirs** : Charles-Antoine Darfeuilles pouvoir à Bernard Darfeuilles, Louis Furlaud pouvoir à Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris pouvoir à Bruno Grancoing, Bertrand Jayat pouvoir à Christian Vignerie

**Suppléants présents** :

**Secrétaire de séance** : Jérôme SUET

**Objet : Admission en non-valeur et créances éteintes : Budget Annexe « Ordures Ménagères »  
exercice 2025.**

Monsieur le Président rappelle les éléments suivants :

1/ Par courriel en date du 03 juin 2025, madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a informé qu'il ne lui avait pas été possible de recouvrer un certain nombre de sommes dues au titre de la redevance « ordures ménagères », et ce pour un total de 4788,79 €. Il est proposé d'admettre ces sommes en non-valeur.

Les sommes dues à la Communauté de Communes Ouest Limousin se répartissent comme suit :

Budget	Types de dettes	Nature de l'impayé	Nombre de titres de recettes	Montant total
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Poursuites sans effet	30	1444,81 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Personne disparue	17	1876,62 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Décédé et demande de renseignement négative	9	964,00 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Dossier de succession vacante	12	376,30 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuites	23	127,06 €

2/ Par courriel en date du 03 juin 2025, madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a informé qu'il n'était maintenant plus possible de recouvrer un certain nombre de dettes dues à la Communauté de Communes au titre de la redevance « ordures ménagères », et qu'il convenait d'admettre ces sommes en créances éteintes pour un total de 1736,51 €. Il est proposé d'admettre ces sommes en créances éteintes.

Les sommes dues à la Communauté de Communes Ouest Limousin se répartissent comme suit :

Budget	Types de dettes	Nature de l'impayé	Nombre de titres de recettes	Montant total
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Insuffisance d'actif après règlement judiciaire ou liquidation judiciaire	27	1670,01 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	Surendettement et décision d'effacement de la dette	2	66,50 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les sommes telles que rappelées dans le premier tableau ci-dessus pour un total de 4788,79 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025, chapitre 65, article 6541,

- **ADMET** en créances éteintes les sommes telles que rappelées dans le second tableau ci-dessus sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025, soit un total de 1736,51 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025, chapitre 65, articles 6541 et 6542.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD